

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 39  
Votes exprimés : 39  
POUR : 39  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
9 mai 2023  
Date d'affichage :  
9 mai 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Sylvie CHARPIGNON, absente excusée (représentée par Alain RIOTTE) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON -  
Absents : Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ECO TLC - REFASHION**

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, rappelle que l'éco-organisme chargé de la filière relative au textile, au linge et aux chaussures est ECO TLC - Re\_Fashion.

La convention qui lie notre collectivité à Re\_Fashion est arrivée à échéance au 31 Décembre 2022, en raison de la fin de leur agrément. L'agrément ayant été renouvelé par les pouvoirs publics, il convient de renouveler cette convention pour la durée de l'agrément.

Deux nouveaux dispositifs mis en place sur cette nouvelle convention :

Dispositif soutien forfait déchèterie :

- Forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an
- Forfait versée une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenants de collecte de TLC Usagés sur une déchèterie non équipée : 500€

Dispositif soutien action de communication :

Pour accéder au catalogue d'action, il faut à minima mettre à jour le site internet et/ou le journal local et/ou le guide du tri avec l'ensemble des messages clés présentés en annexe n°5 (Article 10.2 de la convention).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de passer une convention avec la Société ECO TLC - Refashion, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 qui sera renouvelée tacitement, jusqu'à la fin du présent agrément de ECO TLC - Refashion.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL

Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2023

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 22/05/2023